

SESSION 2011

---

AGRÉGATION  
CONCOURS EXTERNE

Section : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ET CIVILISATIONS :  
DISSERTATION OU COMMENTAIRE

Durée : 6 heures

---

*L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.*

*Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.*

*De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.*

**NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.**

**Tournez la page S.V.P.**

L'EPS fait de l'accès au patrimoine de la culture physique et sportive l'un de ses objectifs (\*).

En considérant la période allant de la fin des années soixante jusqu' à nos jours vous montrerez pourquoi et comment cette ambition s'est installée et a évolué.

\*Programme du collège (arrêté du 08 07 2008) :

« Au collège l'élève doit vivre des expériences corporelles variées et approfondies. Il accède ainsi à une culture raisonnée, critique et réfléchie des APSA. Cet apprentissage se fait au travers de pratiques scolaires issues des pratiques sociales, aménagées en fonction d'impératifs éducatifs. L'acquisition de compétences et de valeurs permet au collégien de se situer au sein d'une culture contemporaine »

\*Programme du lycée (arrêté du 08 04 2010) :

« La pratique d'une forme scolaire des APSA, favorise l'accès à une culture raisonnée, critique et réfléchie des pratiques sociales et des valeurs qu'elle véhicule. L'EPS permet au lycéen de disposer de connaissances nécessaires et d'un niveau de pratique suffisant pour l'aider à se situer au sein d'une culture contemporaine pour l'accès à des pratiques physiques qui complètent l'offre de formation proposée au collégien »